

L'autopartage en France : de fortes perspectives de développement en réponse aux défis des zones à faibles émissions (ZFE) et de la décarbonation des transports !

L'Association des Acteurs de l'Autopartage, en partenariat avec le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) et avec le soutien de l'ADEME, présente **les résultats du baromètre national 2022 de l'autopartage**.

Réalisé à partir des données des 27 opérateurs¹ (hors B2B) présents en France, le baromètre dresse un panorama de l'offre de services d'autopartage sur le territoire et de son évolution :

- **12 677 véhicules partagés** au 1er janvier 2022 couvrent l'ensemble des métropoles concernées par une zone à faibles émissions mobilité (ZFE), et 85% des communes entre 50 000 et 249 999 habitants (voir [la cartographie en ligne](#)).
- **+10% de croissance au 1er janvier 2022** du nombre de véhicules en autopartage pour un marché en constante évolution, porté par le développement de l'autopartage dans 40 nouvelles communes, le lancement de nouveaux services mais également la fermeture de certains.
- **-42% d'émissions de CO2** en moyenne pour la flotte d'autopartage² par rapport aux véhicules neufs vendus en France en 2021 (56 g/km de CO2 contre 95 g/km de CO2), ce qui illustre **la capacité de l'autopartage à accélérer la décarbonation des transports pour respecter nos engagements internationaux**.
- **Un potentiel de développement important eu égard à l'Allemagne qui compte 3 fois plus d'inscrits que la France** (3,4 millions en Allemagne contre 900 000 en France). Le potentiel s'apprécie également dans la mesure où seules 2% des communes françaises de moins de 49 999 habitants sont desservies par un service d'autopartage.

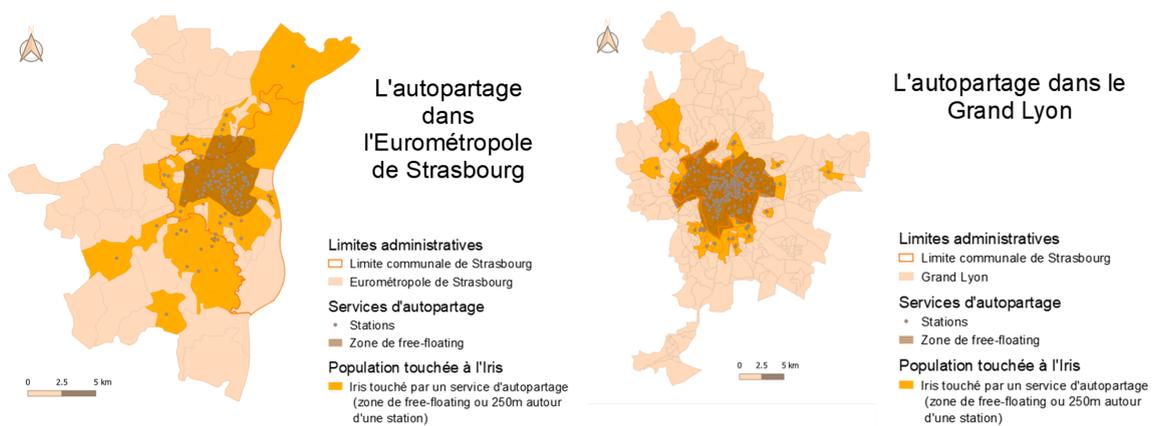
¹ Citiz (12), Clem', Communauto, Free2Move, Getaround, Leo&Go, Iodines, Marguerite, Mobilize Share, Modulauto, ShareNow, Optymo, Otolis, Ubeeqo, Yélobile, Zity by Mobilize

² Hors Getaround

L'autopartage : une réponse aux défis des ZFE

Comme alternative à l'achat d'un véhicule, l'autopartage est une solution pour continuer à se déplacer en voiture dans une ZFE lorsque nécessaire, mais le manque d'offre de services en 1ère et 2ème couronne demande un soutien public.

- En proposant une solution simple et accessible pour les trajets nécessitant une voiture, l'autopartage permet de remplacer un véhicule personnel : **chaque voiture d'autopartage "en boucle" remplace entre 5 à 8 voitures privées³**.
- **L'autopartage est une solution économique pour ne payer une voiture que lorsque nécessaire.** Les utilisateurs de l'autopartage "en boucle" ont alors plus recours aux transports publics (+18% de jours d'utilisation³), au vélo (+22%³) et à la marche (+38%³), tout en gardant l'option d'utiliser une voiture pour les trajets où celle-ci reste indispensable.
- Non seulement les véhicules en autopartage émettent significativement moins que le parc roulant français, mais en plus **les usagers de l'autopartage "en boucle" réduisent le nombre de kilomètres parcourus en voiture jusqu'à 1 200 km/an³ en moyenne**, et limitent ainsi leur consommation d'énergie et les émissions de polluants.
- Si l'autopartage est accessible aujourd'hui à 88% des habitants du Grand Paris, 72% des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg et 63% des habitants de la Métropole de Lyon, et continue à se développer dans les coeurs de métropole, **un soutien public est nécessaire pour accompagner son développement dans les communes en 2ème couronne et au-delà.**



³ Enquête Nationale sur l'Autopartage, 2022, ADEME. Le report modal et l'impact sur la démotorisation varie selon le type d'autopartage.

Quel développement pour l'autopartage en France ?

L'autopartage en France est en croissance constante depuis plusieurs années (hors pandémie), aussi bien géographiquement qu'en nombre de véhicules et d'utilisateurs. Il reste cependant une marge importante avant de rejoindre les pays les plus avancés comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas, dans lesquels l'autopartage est d'ailleurs toujours en pleine croissance.

Pour renforcer la lutte contre la pollution de l'air et pour décarboner les mobilités, 27 opérateurs d'autopartage proposent d'ores et déjà **une solution accessible à 39 millions de Français**, en complément de l'offre de transport public, des services de micro-mobilité, des infrastructures cyclables et du covoiturage. Mais pour permettre à l'autopartage de devenir un service dans tous les territoires, l'AAA demande un soutien résolu de l'État et des collectivités.

Les résultats complets du baromètre sont disponibles [ici](#).

Contact presse

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91 - marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr